

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Direction des services de transport

Décision du 24 mai 2011 modifiant la décision du 25 juin 2007 fixant la composition de la commission consultative prévue à l'article 4 de l'arrêté du 28 juillet 1992 modifié fixant les modalités d'obtention de l'attestation de capacité permettant l'exercice de la profession de transporteur public de marchandises par bateau de navigation intérieure

NOR : DEVT1112785S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

Vu le décret n° 92-507 du 5 juin 1992 relatif à l'accès à la profession de transporteur public de marchandises par bateau de navigation intérieure, et notamment son article 3 *b* ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 1992 modifié fixant les modalités d'obtention de l'attestation de capacité permettant l'exercice de la profession de transporteur public de marchandises par bateau de navigation intérieure ;

Vu la décision du 25 juin 2007 fixant la composition de la commission consultative prévue à l'article 4 de l'arrêté du 28 juillet 1992 modifié fixant les modalités d'obtention de l'attestation de capacité permettant l'exercice de la profession de transporteur public de marchandises par bateau de navigation intérieure ;

Sur proposition du directeur des services de transport,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision du 25 juin 2007 susvisée est modifié comme suit :

M. Didier BEURAIN est nommé en qualité de membre titulaire de la commission au titre de représentant du ministère chargé des transports, président de la commission, en remplacement de M. Patrice CHAMAILLARD.

Mme Sophie CABANIS est nommée en qualité de membre suppléant de la commission au titre de représentant du ministère chargé des transports, président de la commission, en remplacement de Mme Sandrine DUCHENE.

M. François BOURIOT est nommé en qualité de membre titulaire de la commission au titre des organisations professionnelles, en remplacement de M. Jean-Raymond LEMOINE.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 24 mai 2011.

Pour la ministre et par délégation :

L'adjoint au directeur des services de transport,

X. PIECHACZYK